

LA CHARTE D'ENGAGEMENT DES MEMBRES ACTIFS

de la Fédération Nationales des Négoce en Éco-Matériaux

En tant que membre actif de FÉDÉCOMAT, je m'engage à :

1 - Œuvrer en tant que négoce d'éco-matériaux tel que défini par le règlement intérieur de FÉDÉCOMAT

Un négoce membre actif distribue majoritairement des éco-matériaux, des produits du bâtiment et de l'habitat ainsi que tous les accessoires et outils nécessaires à leur mise en œuvre, auprès de tous types de clientèle.

Il n'est pas généraliste et ne fait pas partie d'un groupe de généralistes.

Il est stockiste et son stock est spécialisé. Il a au moins un point de vente physique.

Il sélectionne rigoureusement ses produits selon différents critères :

- proximité
- composition (le plus biosourcé et géosourcé possible avec peu ou pas de polluants)
- impact sur la santé
- durée de vie
- cycle de vie (de leur fabrication à leur devenir et possibilité de recyclage)
- faible empreinte environnementale
- performances thermiques été comme hiver
- performances techniques
- compatibilité avec le bâti ancien
- certifications et labels

Chez lui, on trouve des matériaux tels que : isolation biosourcée et géosourcée, bloc terre/chaux/chanvre, peintures, enduits terre/chaux, chaux, pigments, revêtements muraux et sols, bois, ossature bois, panneaux bois, menuiserie, panneaux gypses, panneaux composites, membranes et accessoires d'étanchéité à l'air et à l'eau, traitement du bois, bio électricité, solutions de chauffage, solutions de récupération et de traitement d'eau, solutions de renouvellement d'air, droguerie, outillage, quincaillerie, etc.

Il offre aussi du conseil et des solutions techniques (parfois de la formation et des ateliers), des services (livraison, location de machine, mise en teinte de peintures, etc.) et une mise en relation avec des artisans engagés dans la filière.

Il se caractérise par un engagement fort dans son activité, la défense de l'écologie, la transmission de savoirs, le refus de cautionner des solutions hasardeuses, le respect du patrimoine ainsi qu'une communication intègre et modérée.

Article 1 du règlement intérieur – première version, janvier 2025

2 - Respecter la filière et participer à son développement

- Travailler en bonne collaboration avec mes collègues négoce, prescripteurs, clients, partenaires et fournisseurs
- Rechercher à améliorer mes produits, techniques, prestations ou solutions, pour les rendre plus écologiques, recyclables et respectueux de l'environnement et de la santé de tous
- Contribuer à l'avancement de la filière par le partage de trouvailles, informations et idées

3 - Développer une démarche sociale et environnementale positive

- Respecter, par de bonnes pratiques au sein de mon entreprise, l'environnement, la santé de tous et la réglementation
- Développer une démarche éthique en privilégiant le côté humain dans la gestion sociale et économique de mon entreprise

4 - Maintenir de bonnes relations avec l'association

- Être à jour de mes cotisations
- Répondre aux sollicitations de l'association
- Participer aux assemblées générales
- Contribuer à l'avancement de l'association dans le respect de chacun-es
- Partager des informations pouvant être utiles à l'association et à ses membres
- Véhiculer une image positive de l'association et de ses membres
- Afficher mon appartenance à l'association (points de ventes, marchés, foires, salons, site internet ...)